

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 11 NOVEMBRE 1845.

DE L'ABANDON DANS LEQUEL LA SOCIÉTÉ LAISSE LES ENFANTS.

Le tribunal correctionnel de Paris retentissait le mois dernier d'horribles détails sur les tortures qu'avaient endurées deux malheureux enfants, l'un de quatre mois, l'autre de quinze mois, tous deux secourus trop tard et morts dans un hôpital. Il a été constaté que la mère de ces pauvres petites créatures, jeune femme à la figure candide, gracieuse, pleine de douceur, et son mari, jeune, vigoureux, dans l'aisance, abandonnaient leurs enfants aux souffrances de la faim, à la malpropreté la plus hideuse, pour courir à leurs plaisirs. Pour pénétrer dans le domicile des époux, il a fallu en enfoncer la porte; les enfants, couchés dans des lits à peine couverts de haillons, suçaient chacun leur poignet avec avidité, espérant ainsi apaiser la faim qui les torturait. Nous renonçons à décrire l'état horrible dans lequel ils se trouvaient; il a été constaté après leur mort que, par la privation de nourriture, les fonctions digestives étaient devenues presque impossibles. Le mari a été condamné à trois mois, la femme à huit mois d'emprisonnement; à l'expiration de cette peine assez douce pour un pareil crime, ils seront libres, et la société n'exercera aucune surveillance sur eux. Peut-être faudra-t-il encore que la clameur publique réclame de nouvelles souffrances de leurs enfants qui naîtront pour que l'autorité pénètre une seconde fois dans leur domicile.

De pareils faits ne sont malheureusement pas rares, et les tribunaux de la capitale ont trop souvent à punir des parents dénaturés qui exercent des sévices sur leurs enfants, surtout quand ces pauvres créatures ont perdu leur mère et que leur père a convolé à de secondes noces.

Le pays auquel les enfants appartiennent aussi ne s'est réservé aucun moyen de contrôle sur l'intérieur de la famille, sur la conduite des parents; l'autorité ne vient le plus souvent qu'après la mort en rechercher ou constater les causes. Et que de fois la notoriété publique est en défaut! que de fois la voix publique se tait! que de crimes ensevelis de la sorte dans un éternel oubli! Que de pauvres petites victimes gémissent dans l'abandon le plus cruel, dont on n'entend pas les cris! L'état civil enregistre les enfants à leur naissance. Vingt ans plus tard, au moment du recrutement, il demandera compte des garçons; mais les filles, qui aura pensé à elles? mais pendant vingt ans qui se sera occupé des uns et des autres?

On ouvre des salles d'asile, mais les parents sont libres de ne pas profiter de ce bienfait; on institue des écoles, mais les parents sont libres de priver leurs enfants de toute instruction. L'état a besoin de citoyens instruits, d'hommes capables; il dépense chaque année des millions pour répandre l'instruction, et il laisse au père la liberté de lui donner, à la place de citoyens, des brutes dont rien ne tempérera les mauvais penchants, des ignorants condamnés à la misère, des êtres malheureux dans la tête desquels on a tué le génie qui bouillonnait. Absurde liberté que celle-là!

Plus âgé, l'enfant du pauvre est placé en apprentissage chez des particuliers, ou comme manœuvre dans les manufactures. Dans le premier cas, qui veille sur lui? Ses parents? ils sont éloignés; ils sont, eux aussi, condamnés à de durs travaux, et n'ont pas le temps de veiller sur leur enfant qui est complètement à la discrétion du maître, qui usera ou abusera de ses

forces ainsi qu'il l'entendra. A qui l'enfant se plaindra-t-il? Ses parents seront beaucoup plus disposés à croire aux paroles, aux assertions du maître qu'aux siennes propres; ils attribueront ses plaintes à sa paresse, à son caractère, à son mauvais vouloir; aux mauvais traitements du maître ils ajouteront peut-être d'autres mauvais traitements.

Il y a une cause assez généralement peu approfondie, assez inconnue, qui empêche les parents d'un apprenti maltraité d'écouter favorablement ses doléances. S'ils croient ces plaintes fondées, ils devront faire au maître des observations parfois sévères; peut-être s'ensuivra-t-il la rupture du contrat d'apprentissage, et alors l'enfant retombera à la charge des parents; ceux-ci devront le nourrir. Le nourrir!... Cette obligation naturelle, sacrée, est la cause réelle de l'abandon de tant d'apprentis aux brutalités des maîtres. Les ouvriers ont parfois à peine du pain, et ils ne voient pas sans frémir la possibilité d'avoir une bouche de plus. Ce calcul est affreux, cruel, homicide, oui, mais il est vrai. Est-ce que les tribunaux, malgré tout le mystère qui couvre les ateliers, ne retentissent pas assez souvent des cruautés exercées sur les apprentis? Est-ce que nous ne signalons pas, il y a peu de temps, la brutalité, la cruauté d'un maître plâtrier, qui travaillait à la Croix-Rousse, contre un jeune homme qu'il traitait plus mal qu'une bête de somme? Nous connaissons un atelier dans lequel on bat tous les jours un malheureux enfant dont les cris déchirent le cœur; sa mère y vient parfois et ajoute ses coups à ceux du maître. Les voisins qui nous ont répété ce fait, qui gémissent de ces cruautés, n'osent pas intervenir, dans la crainte de voir augmenter encore les mauvais traitements auxquels l'enfant est soumis.

Jusqu'ici l'autorité n'a rien fait pour ces malheureux enfants dénués de toute protection; les magistrats, nous le savons, seront toujours prêts à accorder le seul secours qu'il soit en leur pouvoir de donner, mais tout se bornera toujours à la répression des délits, des crimes. Et que de difficultés pour que la voix des enfants arrive jusqu'aux magistrats! que de difficultés encore pour constater les sévices, pour recueillir des témoignages, pour arriver à connaître toute la vérité! Notre société vit tranquillement, sous la sauvegarde des lois, sans se douter qu'il y a des milliers d'enfants pour lesquels les lois semblent ne pas exister, qui sont les victimes d'une situation qu'on ne songe pas à améliorer.

Etonnez-vous après cela que de malheureux enfants privés quelquefois de toute instruction s'enfuient de chez leurs maîtres par lesquels ils sont maltraités; qu'ils deviennent de petits vagabonds; que, sans ressources, n'osant retourner chez leurs parents qui les ramèneraient à l'atelier qu'ils ont quitté, tourmentés par la faim, ils écoutent de mauvaises inspirations, ils profitent de leur émanicipation pour se livrer à des désordres précoces; qu'ils deviennent voleurs, qu'ils remplissent les prisons où ils apprendront comment on arrive jusqu'au bagne. Qu'a fait la société pour les retenir sur la pente, pour les empêcher de tomber dans cet abîme de fange où ils se vautreront ensuite avec tant d'insouciance? Elle n'a rien fait, rien tenté; elle se borne à regarder, et, quand le mal est consommé, elle n'a pas assez de malédictions à jeter au coupable; elle retrouve dans l'arsenal de ses codes des lois sévères pour le punir. C'est toujours le même système, toujours le même cercle vicieux

dans lequel nous tournons; on réprime vigoureusement le mal qu'on n'a pas cherché à prévenir.

Quand nous parlons d'une enquête sur le sort des travailleurs, qui révélerait aussi la triste position des enfants des pauvres, on crie à l'inutilité; quand nous parlons de la nécessité d'organiser le travail, on crie à l'utopie. C'est l'opposition qui fait entendre des plaintes; a-t-elle des idées sérieuses? a-t-elle d'autre but que d'organiser des soldats pour l'émeute? Elle s'inquiète du sort des enfants condamnés à des travaux trop pénibles pour leur âge, du sort des ouvriers aux besoins desquels le salaire ne suffit pas, malgré quinze à seize heures par jour de labeur; elle veut les jeter sur les barricades. Voilà les beaux raisonnements avec lesquels on berce la société, qui s'endort ainsi sur des maux incessants, sur des douleurs sans fin, sans leur chercher un remède.

Nous croyons, nous, sincèrement à la possibilité de l'organisation du travail, et les études auxquelles nous nous livrons tous les jours nous démontrent chaque jour davantage cette possibilité. Nous ne disons pas qu'elle sera faite en un moment par l'effet d'une loi, qu'elle sera coulée tout d'une pièce; nous ne nous dissimulons pas les obstacles que les intérêts particuliers, toujours aveugles, pourront susciter; mais nous avons la conviction qu'un gouvernement national, et dès lors doué d'une certaine force, pourrait l'accomplir sans commotion, sans secousse.

En attendant que l'on reconnaisse enfin la nécessité de s'occuper d'un objet aussi grave, aussi important, n'y aurait-il pas quelque moyen transitoire de faire cesser le régime barbare qui pèse sur un grand nombre de pauvres enfants, de diminuer leurs souffrances? Nous le croyons, et dans un prochain article où nous nous occuperons aussi du sort des enfants qui travaillent dans les manufactures, nous proposerons un moyen qui aurait pour résultat de mettre les apprentis à l'abri des violences auxquelles ils sont trop souvent condamnés.

Le Journal des Débats annonce aujourd'hui la solution du différend survenu entre la Porte et l'ambassadeur de France. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« On sait que l'ambassadeur avait réclamé la punition du meurtre du père Charles, religieux placé sous la protection de la France, et massacré dans le Liban au mois de mai dernier, et avait aussi protesté contre l'ordre donné par Chekib-Effendi, ministre des affaires étrangères et commissaire de la Porte en Syrie, à tous les sujets européens de quitter la montagne.

» M. le baron de Bourqueney avait posé à la Porte un ultimatum portant : que les sujets français seraient immédiatement réintégrés dans leurs établissements, et qu'une indemnité serait accordée à ceux qui avaient été contraints de les quitter par suite du refus de protection; que le scheik Hamoud serait appelé à Constantinople, et qu'il y serait statué sur sa conduite dans les événements du mois de mai; que les coupables seraient recherchés, que la Porte payerait des indemnités pour le sac des couvents d'Abey et de Soliman, et que l'officier qui commandait le détachement de troupes présent au sac du couvent d'Abey serait puni.

» Cet ultimatum a été accepté intégralement par la Porte. Les ordres nécessaires ont dû être expédiés à Chekib-Effendi deux jours après, et M. Bourrée, consul de France, était parti immédiatement pour son poste, afin de veiller à leur exécution. »

Le Journal des Débats ajoute encore :

qui a la plus grande parenté avec la robe feuille morte de la princesse Eudoxie. Nous espérons bien ne revoir ni l'un ni l'autre.

C'est vraiment une bonne fortune pour l'avenir musical à Lyon que l'engagement de M. Delavarde. Impossible de démontrer plus clairement au public combien était vicieuse la voie dans laquelle il s'était engagé; trois ou quatre représentations de cet artiste sont une meilleure leçon que tous les avertissements possibles. Autrefois on attendait le chanteur à certains passages connus de tous, et s'il arrivait sans encombre à la note demandée, si elle sortait bien éclatante, bien sonore, alors c'étaient des applaudissements à tout rompre. Malheur, au contraire, si ses forces le trahissaient; tout le reste de l'ouvrage eût été admirablement joué, délicieusement chanté, il était souverainement jugé et n'obtenait aucun encouragement. Aujourd'hui, on demande autre chose, et nous avons remarqué ce progrès avec plaisir. Jamais la salle de notre Grand-Théâtre n'a répété des *ut dièze* aussi francs, aussi bruyants que ceux de M. Delavarde; jamais le duo : *Des chevaliers de ma patrie*, dans *Robert-le-Diable*, n'a été chanté avec plus d'éclat et de puissance, et cependant le public a été sobre de bravos. Que M. Delavarde ne se décourage pas pour cela, mais qu'il travaille beaucoup, qu'il étudie, qu'il vocalise tous les jours, et il saura se faire une belle place parmi les ténors. Ce conseil est peut-être difficile à suivre avec la vie active qu'il mène aujourd'hui; quelques mois d'études consciencieuses et régulières lui sont absolument nécessaires. Peut-il les faire tout en restant au théâtre? Ce sera à lui de décider.

On voyait bien dans les *Huguenots* que M. Delavarde abordait le rôle de Raoul pour la première fois. Le duo du second acte surtout a été d'une grande faiblesse; pourtant nous avons remarqué des progrès dans la manière dont il a chanté la romance : *Plus blanche que la blanche hermine*, et le grand septuor du troisième acte.

La nouvelle qui s'est répandue du départ de MM. Barrielle et Boulo n'est malheureusement que trop vraie; M. Gustave, notre excellent ténor, quitte également Lyon pour le théâtre de Bruxelles. Ces artistes seront remplacés avec peine; voilà encore une bêtise de la direction. L...

BIBLIOGRAPHIE.

Nous extrayons d'un article scientifique de M. Achille Jubinal, inséré dans le *Voleur* et le *Cabinet de Lecture* du 5 novembre, les quelques lignes suivantes, relatives à la vente des livres de M. Cailhava de Lyon :

... Des tableaux et de ceux qui les aiment aux livres et à ceux qui les chérissent il n'y a qu'un pas. Je le franchis afin de vous donner quelques détails sur la vente aux enchères d'une bibliothèque célèbre

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 NOVEMBRE.

GRAND-THÉÂTRE.

LES ARTISTES. — M^{me} JULIAN VANGELDER. — ENCORE M. DELAVARDE.

Direction, prenez garde à vous ! Ce cri d'alarme, que nous jetons franchement à l'administration de nos théâtres, sera-t-il entendu ? sera-t-il compris ? Avouons-le, l'œil du maître paraît s'être complètement fermé : *Quas habent et non videbunt*. Pendant ce temps de douce somnolence, l'opéra et le ballet se jouent en famille : on se croirait transporté dans la grande salle de Carpentras où la musique est remplacée par un dialogue gai et animé. Tantôt c'est M^{lle} X..., bonne tout au plus à garnir le quatrième rang du corps de ballet, qui de son grand pied renverse en ricanant le li-croquet du souffleur; tantôt c'est M. Z..., qui offre les fruits en pâte des festins scéniques, en glissant aux choristes des plaisanteries sans doute fort spirituelles, car elles les font horriblement grimacer. Ailleurs, comme dans le *Philtre*, ces dames refusent leurs mains à M. Boulo, qui se voit obligé de faire une ronde villageoise à lui tout seul en pirouettant sur lui-même. Où est donc la direction lorsque chante M. Delcourt ? Si elle l'entendait ! comme dirait Bilboquet; mais elle ne l'entend pas. Elle s'est réfugiée sous sa tente, laissant les oreilles des abonnés en proie à un supplice qu'elle et le public étranger n'ont plus le courage d'affronter. D'autres ont fait chanter des artistes évidemment malades, et le tout va clopin-poil. Qu'importe alors que la recette est dans la caisse ? Aussi les nuages s'amoncellent, les orages se forment, et quelque soir le public, impatient, pourrait bien d'aventure faire maison nette, enveloppant dans sa colère les innocents et les coupables. Voilà ce qu'on doit prévenir; il suffit d'un peu de vigilance et d'activité.

La musique militaire a reparu dans les *Huguenots*. Malheureusement l'ensemble n'était pas satisfaisant. Ordonnez quelques répétitions, mettez le chef d'orchestre militaire à même d'apercevoir l'archet de M. Georges, et vous obtiendrez cette unité harmonique dont vous étiez si loin à la dernière représentation. Le 3^e et le 5^e actes des *Huguenots* offrent-ils donc des difficultés plus insurmontables que le 3^e acte de *Robert* ? M. Aujac, dont nous suivons le progrès, vivement secondé par M. Laborde et ses camarades, ont applaudi le chœur de *Rataplan*. Quand pourrons-nous en dire autant des chœurs des femmes ? Manquent-elles de morceaux à effet ? Hélas ! non ; mais l'ensemble y a-t-il des réformes sérieuses à réaliser, tout le monde en convient, et l'on n'en reste pas moins dans le *statu quo*.

le nez au vent, une petite personne enfin qui puisse victorieusement défier les meilleures lunettes; ayez tout cela, rien que cela, et pourtant vous êtes à peu près sûrs de réussir : demandez plutôt à M^{lle} Brémens. M^{me} Julian-Vangelder a compris que, dans l'emploi important qu'elle venait tenir à Lyon, il ne suffisait pas d'être jolie, que les succès remportés grâce à quelques minauderies et à force d'oeillades n'étaient pas de bon aloi; aussi nous considérons M^{me} Julian comme une artiste sérieuse, à laquelle nous pouvons dire toute la vérité, sans ambages, sans circonlocutions, parce qu'elle a un talent réel et que la médiocrité seule redoute la critique et ses conseils. La voix de cette cantatrice n'est pas tout-à-fait une voix de *mezzo soprano*; ses cordes graves pèchent en général sous le rapport du timbre et de la sonorité. En revanche, elle possède des notes puissantes et magnifiques lorsqu'elle arrive aux gammes élevées. Les rôles de Valentine et d'Alice conviennent mieux à son organe que ceux de Rachel et de Léonor; mais, en définitive, l'instrument est bon, et, ce qui vaut mieux encore, il est admirablement travaillé. La méthode de M^{me} Julian est excellente; elle pose bien sa voix, et généralement elle attaque la note avec vigueur et précision.

Pourquoi faut-il maintenant mettre une ombre au tableau ? pourquoi faut-il que tant de qualités laissent encore prise à la critique ? Malgré tout son mérite comme musicienne, M^{me} Julian ne sait pas enlever son auditoire, l'enthousiasmer, le faire palpiter. Les angoisses du désespoir, l'enivrement de l'amour, trouvent constamment chez cette dame une interprète correcte et habile, mais froide et inanimée. Comment ne trouve-t-elle donc pas ces élans de l'âme qui vont au cœur et le saisissent ? Entre la glace de M^{me} Julian et la chaleur parfois exagérée de M^{lle} Méquillet il faudrait faire un choix, que nous n'hésiterions pas un instant en faveur de la seconde. L'organe de M^{me} Julian, comme toutes les voix de ce genre, manque un peu de flexibilité; les traits où elle éclate large et puissante lui conviennent infiniment mieux que les trilles et les cadences. Aussi le rôle de Lucie nous semblait en dehors de ses moyens, et la manière dont elle l'a rendu vendredi dernier nous a pleinement convaincu qu'elle ferait bien d'y renoncer désormais. Les œuvres où elle est admirablement placée sont assez nombreuses pour qu'elle n'aborde plus celle-là. C'est nuire à son succès que de lutter ainsi contre des difficultés qui n'ont point été créées pour sa voix et qui doivent la fatiguer inutilement. La scène de la folie, et notamment l'air : *Je ne fus point parjure*, ont laissé beaucoup à désirer. Ce morceau long et fatigant n'a pas été heureux pour M^{me} Julian, car il a rendu sensible un défaut de respiration fort léger lorsque l'artiste traduit une musique largement écrite.

La tenue de M^{me} Julian est d'un bon goût; c'est une grande qualité par le temps qui court. Par exemple, à la dernière représentation de *Giselle*, nous avons aperçu dans un pas du premier acte un certain corsage vert

« En même temps, de grands changements ont été opérés dans le personnel du gouvernement. Reschid-Pacha, aujourd'hui ambassadeur à Paris, est nommé ministre des affaires étrangères; Sarini-Effendi, actuellement ambassadeur à Londres, passe en la même qualité à Paris; Chékib-Effendi, ministre des affaires étrangères et en ce moment commissaire extraordinaire en Syrie, va comme ambassadeur à Londres. »

Paris, le 9 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On se rappelle que M. Salvandy, ministre de l'instruction publique, a porté à 100 fr., au lieu de 40, la rétribution universitaire pour frais d'études, payée par les élèves externes des collèges de Paris. Cette décision causa un vif émoi parmi les chefs d'institution de Paris; ils se réunirent aussitôt. Quelques uns étaient d'avis de refuser l'augmentation réclamée; mais la majorité fut d'une opinion plus modérée. On reconnut que si le ministre avait pris une mesure illibérale, elle n'était pas formellement contraire à la législation existante, c'est-à-dire au décret de 1810. On rédigea une réclamation conçue en termes fort respectueux, et dans laquelle on exposait que la chambre, en supprimant la rétribution universitaire, n'avait pas voulu qu'on la remplaçât par l'impôt connu sous le nom de frais d'études; que la nouvelle charge imposée aux externes des collèges de Paris ne serait pas un encouragement aux parents à envoyer leurs fils dans les maisons universitaires, et que les adversaires de ces maisons pouvaient seuls se réjouir de cette augmentation du prix des études; que le doublement des professeurs, motivé par l'accroissement du nombre des élèves, et qu'on alléguait dans la décision ministérielle, n'a eu lieu presque nulle part, et qu'il y a dans les collèges de Paris des classes qui comptent de 60 à 80 élèves, et qui sont dirigées par un seul professeur; qu'enfin, en admettant l'utilité de la mesure, les chefs d'institutions peuvent objecter qu'au 5 octobre, date de la décision, leurs conventions étaient faites avec les parents de leurs élèves, et que l'élévation fortuite du prix de la rétribution pour frais d'études leur porterait un notable préjudice; qu'ainsi il y aurait lieu, au moins, à n'appliquer cette mesure que l'an prochain.

Cette lettre collective était de nature à changer la détermination de M. le ministre; elle était convenable dans sa forme et juste dans ses arguments. Ce sont les institutions de Paris qui font la fortune de ses collèges royaux. Elles sont les auxiliaires dévouées de l'Université, et il n'est pas juste de peser vexatoirement sur des établissements qui ne peuvent se soustraire à l'obligation de conduire leurs élèves aux collèges. Veut-on les contraindre à s'unir aux légitimistes et aux jésuites qui demandent dans des intérêts de contre-révolution la liberté prétendue d'enseignement?

Eh bien! M. le ministre vient de faire une réponse à cette lettre des chefs d'institutions; c'est une sommation sèche et brutale d'avoir à payer les cent francs nouvellement exigés, le lundi 10 courant, sous peine de voir leurs élèves repoussés des collèges royaux. Cette sommation est du 5 novembre. On la croirait dictée par l'évêque de Châlons ou celui de Langres, devenu grand-maître de l'Université.

— Le *Messenger* et le *Moniteur*, en faisant connaître dans ses détails une visite de M. de Salvandy à l'Ecole de médecine, appellent M. le ministre *Son Excellence*. Nous aimons à penser que cette puérile résurrection d'une formule supprimée après la révolution de juillet n'est que le fait de l'inadvertance du commis qui a rédigé la note officielle. S'il en était autrement, nous rappellerions à qui de droit que c'est M. Dupont (de l'Eure) qui a supprimé cette formule en 1830 par une ordonnance qui n'a pas été rapportée.

— Bien que le *Moniteur* soit encore muet sur les changements de personnes qui s'effectuent au ministère de la guerre, ces modifications n'en sont pas moins réelles. Nous avons dit que M. Martineau-Deschenetz, directeur de comptabilité au ministère de la guerre, était fait, par une des ordonnances qui sont à la signature royale, et qui sont peut-être signées, sous-secrétaire d'état. On nous assure que M. Martineau, qui pouvait espérer un portefeuille au même titre que les autres directeurs qui pendant la discussion du budget marchent derrière M. Soult et montent à la tribune sur un signe impératif de lui pour parler à sa place, n'est pas fiché, au fond, de rester sous-secrétaire d'état, et voici pourquoi: On va, quoique cela puisse sembler étrange, permettre à M. Martineau, sous-secrétaire d'état, le cumul de ces fonctions avec celles de directeur. Ministre, M. Martineau n'eût pu garder ce second emploi; sous-secrétaire d'état, le cumul sera moins choquant, on l'espère. M. Martineau-Deschenetz, qui est prévoyant, ne se fait pas illusion sur la situation du cabinet; et comme il est exposé, peut-être d'ici à trois mois, à résigner ses nouvelles fonctions, il sera bien aise de retrouver sa position de directeur après la prochaine débâcle.

parmi les bibliophiles, qui s'est terminée le 31 octobre, à la salle Sylvestre. Depuis la fameuse vente de livres de Charles Nodier, Monsieur, on n'avait point vu (j'y comprends même la bibliothèque de M. de Soleine) les ouvrages anciens monter à un prix si exorbitant. Jamais les amateurs ne se les étaient disputés avec plus de fureur et d'acharnement. Il est vrai qu'il s'agissait d'une bibliothèque d'élite, formée avec un goût exquis, pour la satisfaction de laquelle on n'avait reculé devant aucune dépense depuis vingt ans; je veux parler de la bibliothèque de M. Caillava de Lyon, riche amateur, neveu de l'écrivain distingué auquel on doit d'excellentes critiques sur l'art théâtral.

Imaginez, Monsieur, que tous les collecteurs étaient là, par eux-mêmes, ou par leurs représentants, entassés dans l'étroite enceinte de la salle de vente, poussant à qui mieux mieux leurs enchères sur toutes les belles reliures tombées des mains de Bauzonnet, Bozérian, Dusseuil, Koëller, Duru, etc. J'ai aperçu dans la foule MM. Leber, Motteley, Aimé Martin, Taylor, et, parmi les libraires, MM. Moore, qui représente à Paris la librairie anglaise, et qui nous enlève à jamais tant de beaux livres, Tillart, Técher, Fontaine de Lyon, qui était venu exprès pour suivre la vente, et qui a reconquis, sous un feu roulant d'enchères, bon nombre de volumes, etc. La queue poudrée du père Tabarie, le célèbre bouquiniste du quai de la Monnaie, dominait l'assemblée en frétilant de joie. Les principaux articles sont montés à des prix énormes. En voici quelques exemples: le numéro 7 (paraphrase d'Erasme sur le Nouveau-Testament), 2 volumes in-folio, relié par Grolhier, a été adjugé à 589 fr.; le numéro 49, manuscrit du quinzième siècle, contenant des prières, est allé à 526 fr.; le numéro 70 (le *Grant Boëce de Consolation*), imprimé par Vêrard, s'est vendu 4,921 fr.; le numéro 95 (*Discours de Machiavel*), 625 fr.; le numéro 159 (la *Grant Danse Macabre des Hommes et des Femmes*), 520 fr.; le numéro 206 (*l'Horace de Joannes Pine*), 2 volumes in-octavo, 216 fr.; le numéro 276 (*Roman de la Rose*), 400 fr.; le numéro 281, même ouvrage, édition de Méon, sur peau vélin, 4,000 fr.; le numéro 290 (les *Ouvrages de F. Villon*), 4 volumes in-seize, relié par Koëller, 499 fr.; le numéro 292 (la *Danse des Aveugles*), in-quarto, reliure de Duru, 621 fr.; le numéro 296 (les *Lunettes des Princes*, par Mesquinol), in-quarto, 245 fr.; le numéro 325 (*l'Esperon de discipline pour inciter les humains aux bonnes lettres*), petit in-quarto, vélin, 2,460 fr., etc.

Je ne terminerais pas, Monsieur, si je voulais vous citer tous les volumes qui ont atteint, dans cette enchère merveilleuse, le prix de 100 à 200 fr.; aussi la vente de la bibliothèque de M. Caillava fera-t-elle époque dans les fastes de la bibliophilie.

— Il est question de créer une sous-direction aux affaires de l'Algérie, au ministère de la guerre. Ce serait une sinécure, un cadeau annuel de 10 à 12,000 fr., que le budget ferait encore à quelque protégé de la cour; mais qu'importe? L'impôt étant le meilleur placement, suivant un ancien ministre, on ne risque rien à le grossir. C'est pour M. Martineau fils que l'on fonderait ce nouvel emploi dans une direction qui ne compte que trois bureaux.

— M. le général de la Rue, qui va être nommé directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre, était, en 1830, aide-de-camp de M. le maréchal duc de Raguse, lorsque celui-ci fit mitrailler Paris pour le compte de la dynastie qui fut chassée après trois jours d'une lutte sanglante.

— *L'Epoque*, ce fameux journal qui devait écraser tous les journaux sous ses gigantesques développements, est déjà aux abois. Les frais qu'elle a dû faire pour s'annoncer, pour lancer des commis-voyageurs sur tous les points de la France, ceux qu'elle occasionne sa publication depuis quarante jours à peine qu'elle est venue au monde, ont déjà dévoré un capital de 500,000 f. Il va falloir faire aux actionnaires un appel de fonds. S'ils n'y répondent pas, ce qui est très possible, la situation de *L'Epoque* serait des plus critiques, à moins que le ministère et la cour ne vinssent à son secours.

Par mesure d'économie plus encore que pour ne pas s'exposer à des procès, elle a supprimé ses porteurs. C'est un embarras de moins. Mais à cet embarras en a succédé un autre. *L'Epoque* est en procès avec M. Norman, qui lui a livré deux presses nécessaires pour son tirage. M. Norman lui réclame 40,000 f., prix convenu. *L'Epoque*, qui ne se souvient sans doute plus d'avoir vanté les presses de M. Norman dans la fameuse circulaire aux portiers de la capitale, dit qu'elles ne valent rien, et refuse de payer les 40,000 f. qui lui sont demandés subsidiairement; toutefois elle offre à M. Norman 14,000 f. en billets, que celui-ci refuse parce qu'il les considère comme des valeurs assez médiocres.

Tout cela n'annonce pas cette prospérité inouïe célébrée à l'avance sur tous les tons par les habits rouges qui ont fondé *L'Epoque*.

Voici ce que dit le *Moniteur Industriel* de l'énorme baisse qui a frappé hier les actions de la plupart des lignes de chemins de fer:

« Aujourd'hui, à la Bourse, c'était une véritable panique. On a répandu beaucoup de bruits. La baisse des fonds anglais a paru inquiétante; mais la véritable cause de cette petite crise, c'était le besoin d'espèces pour tripoter dans les chemins de fer. Tout le monde a besoin d'argent, nul n'en a; aussi est-il à des prix exorbitants. On ne le croira pas dans les départements. Il en est qui prêtent et d'autres qui prennent de l'argent à 2 et même 3 0/0 par mois. Ceci se passe dans le bas-fond; mais l'oreille du gouvernement l'entendrait bien, si elle le voulait. »

« Dans la coulisse, les promesses d'actions étaient très offertes. Beaucoup de vendeurs, peu d'acheteurs. »

« Quoique nous touchions à l'adjudication de Strasbourg et de Nantes, les actions de ces compagnies sont aussi peu en faveur que les autres. On s'occupe beaucoup de fusion; mais il paraît que les prétentions diverses arrêtent la solution. »

« Cependant le temps presse; il faut que cette semaine tout soit terminé. Il est certain que rien ne l'est à cette heure. On peut dire seulement qu'il est probable que tout s'arrangera. Nous ne croyons pas à la concurrence, au moins sur Strasbourg, qui, à notre avis, n'a que des compagnies ou très sérieuses, ou plus que médiocres sous tous les rapports. »

CONGRÈS MÉDICAL.

Séance du 6 novembre à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

PRÉSIDENCE DE M. SERRES.

Section de Médecine.

L'ordre du jour appelle le rapport de la 4^e commission sur les questions suivantes:

1^{re} Elèves. — Quelles garanties d'aptitude faut-il demander aux élèves qui se destinent à l'étude de la médecine?

2^{re} Rechercher si les règlements actuels concernant l'ordre des études, la manière dont elles sont suivies et la preuve qu'elles ont été suivies, sont suffisants et efficaces.

3^{re} Dans le cas de la négative, indiquer une organisation nouvelle.

4^{re} Examiner la valeur des projets sur l'assimilation des élèves en médecine avec les élèves de quelques écoles spéciales du gouvernement.

5^{re} Indiquer un mode efficace d'obliger tous les élèves à la fréquentation des hôpitaux.

M. Caussé, délégué du corps médical de l'arrondissement d'Albi, a la parole pour la lecture du rapport de la commission.

En voici les conclusions:

1^{re} Obtention des deux diplômes de bachelier-ès-lettres et-ès-sciences physiques par l'élève en médecine.

2^{re} Diviser les élèves par années et les obliger à suivre les cours indiqués.

3^{re} L'appel nominal dans les écoles secondaires.

4^{re} L'inscription du nom des élèves sur un registre dans les facultés une fois par semaine.

5^{re} Examen probatoire de fin d'année pour tous les élèves.

6^{re} L'assimilation des élèves en médecine avec les élèves de quelques écoles spéciales du gouvernement a paru à la commission d'une impossibilité absolue dans l'état actuel des choses.

7^{re} A dater de la deuxième année, les élèves seront répartis par séries entre les différentes cliniques de la faculté, et leur assiduité obligatoire sera constatée par les chefs de clinique sous la direction desquels ils seront placés. Les élèves pourront être autorisés à suivre les cliniques de l'enseignement libre, et devront justifier leur assiduité à ces cliniques.

8^{re} Chaque élève sera tenu de faire un service actif dans les hôpitaux. Ces différents articles sont adoptés.

Séance du 7 novembre.

L'ordre du jour appelle le rapport sur les examens et réceptions.

M. Malgaigne, agrégé de la faculté de médecine de Paris, a la parole pour lire le rapport. S'élevant aux plus hautes considérations sur l'instruction médicale et les preuves que l'on doit exiger afin de s'assurer que cette instruction a été acquise, le savant rapporteur examine comment sont faits aujourd'hui les examens et quelles sont les diverses épreuves qui constatent les capacités de l'élève. Il pense que l'état actuel est aussi satisfaisant que possible, que les plaintes qui peuvent s'élever atteignent plutôt les hommes que le fond même des choses, et que ces imperfections sont dues plutôt aux faiblesses de la nature humaine qu'à l'institution. Quant à la thèse, c'est-à-dire à l'acte qui va donner à la société un praticien de plus et mettre entre les mains d'un homme la vie de ses semblables, c'est un acte trop grave pour que le corps médical n'y prenne pas une part active. Un nouveau membre va lui être adjoint; ce nouveau membre peut le compromettre par son incapacité ou sa moralité, il doit donc être jugé. Nous trouvons cette détermination très logique.

Voici les conclusions du rapport:

1^{re} Pour l'argumentation de la thèse, le jury sera composé en nombre égal: 1^{er} d'examineurs nommés par la faculté; 2^{es} d'examineurs pris en dehors de la faculté en nombre égal.

2^{re} Cette deuxième partie du jury sera nommée par le comité médical de la ville où siège la faculté, la composition du collège médical étant réservée à la commission n^o 12.

3^{re} Le congrès, tout en reconnaissant des améliorations dans le mode suivi pour les examens, émet le vœu qu'ils soient rendus de plus en plus pratiques.

4^o Le congrès exprime le vœu qu'après l'examen clinique et avant la thèse, tout candidat soit soumis à un examen spécial sur l'histoire et la philosophie médicales.

Dans la discussion qui a été sérieuse, car il s'agissait d'introduire dans les écoles une nouvelle classe de juges et de rompre l'esprit de corporation, nous avons remarqué M. Ferrus, membre de l'académie de médecine, inspecteur général des asiles d'aliénés, qui est venu soutenir le projet de la commission par une sage et brillante improvisation.

M. Fleury, agrégé de l'école de médecine, a combattu le projet; la mesure lui semble trop libérale, et il trouve même que le congrès a des tendances trop libérales. L'aveu est naïf; mais ce qui nous a le plus réjoui, c'est l'apostrophe au congrès d'un jeune médecin, M. Burgère, agrégé de la faculté de médecine de Paris. La science ne se décréte pas, s'est-il écrié. A part ces oppositions intéressées, le congrès a adopté en masse les propositions de la commission.

Le congrès a terminé l'examen des questions qui avaient rapport à l'enseignement; il doit s'occuper de l'exercice de la médecine. Cet ordre de questions en renferme qui sont de la plus haute importance et qui touchent de très près à notre organisation sociale. L'intérêt de la société, la dignité de la profession, les intérêts particuliers vont se trouver en présence. Les sentiments généreux qui se sont montrés dans cette assemblée délibérante nous sont un sûr garant que ses décisions porteront le cachet du plus haut désintéressement. Au milieu de la corruption qui déborde et menace de tout envahir, il est beau de voir les membres du corps médical s'assembler pour rechercher et proposer les moyens de prémunir la société contre le charlatanisme et contre les fautes de l'ignorance. Courage, Messieurs! demandez que la vie du pauvre, du travailleur, jouisse d'autant de garanties que la vie du riche et de l'oisif; vos vœux auront du retentissement, car ils soulèvent de la sympathie.

Mémoire d'un Homme d'Etat.

DE LA RÉGENCE ET DES ROIS ENFANTS.

I. — Un sage et un économiste par excellence, Sully, adressait chaque matin au ciel cette courte prière: « Dieu nous préserve de la peste, de la famine et d'une régence! »

II. — Machiavel dit aussi que la royauté au maillet est la pire des calamités publiques.

III. — Puffendorf s'occupe pareillement des dangers de cette situation. « Mieux vaut mille fois, dit-il, l'incendie, la contagion, la guerre permanente. »

IV. — Epoque d'anarchie, d'intrigues, de crimes politiques, une régence cause toujours le déchirement des villes, la misère des campagnes, la ruine des états. La guerre y commence à coups d'épigramme et finit à coups de canon.

V. — Feuillotez l'histoire, et de ses pages entr'ouvertes vous entendrez sortir ce cri terrible et mystérieux: « Malheur aux peuples dont le roi porte le bonnet et au front et les lièbres sous les bras! »

VI. — La minorité de Charles VI donna lieu aux infortunes de son règne et à la révolte des Maillots.

VII. — Enfant de neuf mois, Henri VI, à la mort de son père, est à la fois proclamé roi à Paris et à Londres: Bedford est régent pour la France, Gloucester pour l'Angleterre. Après des sanglantes luttes et des maux inouïs, le mineur est chassé des deux royaumes; Charles VII reprend la couronne de France, Edouard IV celle d'Angleterre.

VIII. — Catherine de Médicis, régente, provoque la Saint-Barthélemy et amène les horreurs de la Ligue, sous le règne de Henri III.

IX. — Que d'agitations déplorables sous le règne de Marie de Médicis! Roi continuellement enfant, Louis XIII s'échappa des jupes d'une femme pour se réfugier sous la robe sanglante d'un cardinal.

X. — Louis XIV dut à la régence d'Anne d'Autriche, sa mère, la fatale opposition de la Fronde.

XI. — Lagrange-Chancel et Crébillon fils nous ont dit, l'un dans sa prose, l'autre dans ses vers, ce que fut la régence de Philippe d'Orléans.

XII. — L'immoralité, la débauche, la corruption des mœurs, le scepticisme le plus absolu distinguèrent, à ces différentes époques, les hommes de cour des gens de la ville. La France eut successivement à rougir des favoris équivoques de Henri III, des raffinés de Louis XIII et des routés du Palais-Royal, qui avaient pour chefs de file le cardinal Dubois et M^{me} de Parabère.

XIII. — Depuis près d'un demi-siècle, l'Espagne a passé trente ans sous le régime de la minorité; c'a été trente ans de guerres civiles, de dissensions et de drames.

XIV. — Peu de temps avant qu'il ne descendît dans la tombe, Casimir Delavigne se faisait relire quelques scènes des *Enfants d'Edouard*: « J'espère bien, dit alors le poète, que ma tragédie ne servira jamais de transparent à l'histoire de l'avenir. »

Chronique.

Le *Moniteur* publie les noms des hommes auxquels des médailles ont été accordées pour des actes de courage. Voici les médailles accordées dans le département du Rhône:

Journoud (Jean), éclusier. — Saint Maurice, 28 novembre 1844. — Le sieur Journoud, s'étant aperçu de la chute d'une femme dans le canal de Givors, et n'écouterant que son généreux élan, se jeta dans l'eau tout habillé et parvint à la retirer saine et sauve. Déjà, à diverses époques, ce brave citoyen a porté secours à un grand nombre de personnes.

Fournier (Pierre). — Condrieu. — Ce citoyen s'est également dévoué en de pareilles circonstances pour sauver plusieurs personnes qui se noyaient.

Rivet (Annet), sergent des sapeurs-pompiers, et Courtivet (Jean-Pierre-Godefroi). — Lyon, 2 décembre 1844. — Rivet et Courtivet ont fait preuve de courage et de dévouement lors du violent incendie qui éclata à Lyon, rue Mercière, au mois de décembre 1844. Tous les deux ont été grièvement blessés dans cette circonstance.

Moriard (Claude), ouvrier. — Lyon, 7 décembre 1844. — A cette époque, une passerelle suspendue, en construction sur le Rhône, à Lyon, s'est écroulée sous la charge d'épreuve de solidité. Le sieur Moriard, qui était au nombre des ouvriers employés et qui s'est trouvé entraîné dans la chute de la passerelle, a eu le courage, après s'être dégagé lui-même, de porter secours à un de ses camarades qui, ne sachant pas nager, allait périr dans le fleuve.

Lacua (Pierre-Marie), ex-militaire. — Lyon, 14 février 1845. — Le sieur Lacua, faisant abnégation de son propre danger, s'est jeté dans la Saône, à Lyon, entre sept et huit heures du soir, et a sauvé un individu qui se noyait. Toutes les circonstances de cette action la rendent extrêmement remarquable. En effet, au moment de l'éclat, l'obscurité régnait, le froid était rigoureux, et la Saône, profonde sur le point où le fait s'est accompli, charriait des glaçons. Henaff (François-Adolphe), soldat au 7^e de ligne. — Lyon, 3 et 4 mars 1845. — Ce militaire s'est distingué par son courage et son dévouement lors de deux incendies qui ont éclaté dans la maison Tholozan, terrasse Saint-Clair, à Lyon. Dans d'autres sinistres, ce brave militaire a déjà donné des preuves de son courage et de son sang-froid, notamment à Wissembourg (Bas Rhin), en 1842.

— La plupart des gens de la campagne qui chaque matin arrivent au marché par les ponts de la Guillotière et de l'Hôtel Dieu, pour abréger leur chemin ou éviter la foule, passent par les rues Bourgchanin, Paradis, Noire et Petit-Soulier qu'elles traversent en courant, montées sur leurs voitures. Hier matin, une femme âgée qui se trouvait dans la rue Noire a été renversée par une voiture du genre de celles que nous signalons et laissée pour morte. Au lieu de s'arrêter et de porter secours à la victime de son imprudence, la femme qui conduisait la voiture meurtrière a pressé davantage son cheval en faisant claquer son fouet et a disparu. Les voisins sont heureusement arrivés assez tôt pour relever la mal-

bonne qui eût été inévitablement écrasée par les voitures qui
avaient la première.

Les gens de la campagne qui fréquentent les marchés sont géné-
ment peu soucieux de la tranquillité et de la sûreté des ci-
ns. Si vous avez le malheur de vous trouver en même temps
sur les avenues ou les chemins par lesquels ils arrivent ou
retournent, vous êtes toujours obligés de céder le pas à leur
monture, de recevoir des quolibets, des injures et quel-
fois des coups de fouet. La police, qui devrait faire cesser ces
abus en dressant des procès-verbaux contre les délinquants,
tranquille sur ses deux oreilles.

La nouvelle loi sur la chasse n'a pu faire renoncer à leurs
habitudes une foule d'habitants de la campagne, parmi
lesquels nous pouvons citer ceux de Venissieu (Isère). Dès que
les alouettes ont eu quitté leur montagne pour descendre dans
la plaine, ceux-ci se sont sentis un désir irrésistible de les voir se
débattre dans leurs filets, et ils ont tendu leurs pièges dans les
lieux de prédilection de la gent ailée.

Deux gardes champêtres étaient témoins de ce genre de chasse
illicite; mais comment verbaliser contre des voisins auxquels ils
aidaient chaque soir à vider quelques bouteilles? Un soir, en ré-
fléchissant sur leur position équivoque, les deux gardes s'arrêtèrent
à une pensée noire qui ne pouvait leur être inspirée que par le
démon de la convoitise et des trahisons.

La loi sur la chasse, dit l'un des gardes à son camarade, nous
amis vis-à-vis du gibier dans la dure situation d'Adam à l'é-
d de la pomme de prédilection; on fusille de tout côté l'a-
ette, la perdrix, la poule d'eau, le râle, la bécassine et la bé-
se; on les fait rôtir à notre nez, et nous n'en sentons que le
fum. Cela ne peut durer plus longtemps.

C'est tout de même vrai, répondit le camarade... Et quel
avantage nous offre en compensation la loi nouvelle? Quelques poi-
gnées de main, quelques verres de vin.

Où bien 15 f. pour chaque délit constaté; mais, dans ce cas,
il faut renoncer aux autres avantages, car, si nous dressons des pro-
ces-verbaux, adieu les amis!

Eh bien! nous les ferons prendre par les gendarmes.

Tu as raison; le moment est bon, il faut en profiter.

Aussitôt nos deux gardes se lèvent, vont directement à la gendar-
merie de Saint-Symphorien-d'Ozon et en ramènent trois gardes
municipaux auxquels ils servent de guides. Ils leur montrent l'en-
droit où sont les chasseurs avec leurs filets, et les heureux gendar-
mes tombent sur ceux-ci comme sur des Arabes. Ils font une razzia
de quarante filets, ni plus ni moins, et dressent dix procès-ver-
baux. Ils avouent maintenant que c'est la meilleure chasse qu'ils
ont faite de leur vie. Mais au cabaret les gardes restent seuls à
ur table, on les regarde avec mépris, et ils portent des surnoms
hommes politiques qui riment en ac et ont.

Hier a eu lieu, au Grand-Théâtre, la première représenta-
on de M^{lle} Araldi dans le rôle de Camille des *Horaces* de Corneille.
Cette jeune tragédienne a obtenu un succès dont elle se souviendra
long-temps. C'est surtout au 4^{ème} acte que l'émotion du public s'est
manifestée par les bravos et les applaudissements les plus long-
temps prolongés. Il n'est pas une main qui n'ait battu, pas une
voix qui n'ait applaudi. L'honneur du rappel n'a été qu'une faible
manifestation de ce beau triomphe.

Nous aurons du reste à parler du mérite de cette jeune tragé-
dienne dans un de nos prochains feuilletons.

Hier, dans la soirée, deux soldats qui traversaient un pré si-
tué entre la Part-Dieu et le cours Lafayette ont entendu les vagis-
sements d'un enfant nouveau-né. Ils s'en sont approchés et ont
été vivement émus à l'aspect du sang qui jaillissait des narines de
cette pauvre petite créature abandonnée. Ils ont appelé une femme
qui passait sur le cours; celle-ci est accourue, a pris l'enfant sur
ses bras, et, accompagnée des deux soldats, elle l'a portée chez
M. le commissaire de police du quartier.

Le *Journal des Débats* emprunte au journal *la Vapeur* le fait
suivant, qui prend ainsi un caractère semi-officiel:

M. Dumon, à la suite d'une conférence avec ses collègues des
affaires, du commerce et de l'intérieur, s'est déterminé à adju-
ger prochainement les chemins de Paris à Lyon et de Creil à Saint-
Quentin.

Le conseil des ponts et chaussées est convoqué extraordinairement
pour lundi prochain, afin de donner son avis sur la traversée
de Lyon. Si la délibération du conseil se termine dans la séance de
lundi, comme il y a lieu de le croire, le ministre des travaux pu-
blics fera publier dans le *Moniteur*, mardi ou mercredi prochain,
l'annonce officielle de l'adjudication du chemin de fer de Paris à
Lyon et de Creil à Saint-Quentin pour le 20 décembre. Le chemin
de Lyon à Avignon serait seul ajourné de quelques jours.

Ces jours derniers, peu s'en est fallu que le manque d'eau
dans le gémissement Saint-Chamond, et que l'on ne cesse de signaler à ses
administrateurs, ne rendit victime du feu tout un grand quartier.
A minuit, un incendie s'est déclaré près des Capucins, dans la
chandellerie de Pierre Mongiraud. On fondait du suif, la chaudière
était pleine, et, malgré les précautions prises, le vent, soufflant à
force, fit bouillir démesurément la graisse brûlante, qui déborda
et enflamma les marchandises. Dans l'absence complète d'eau, on
fut réduit à combattre les flammes avec de la terre. Fort heureuse-
ment que la disposition circulaire des appartements a garanti les
appartements supérieurs.

Avant aux administrations communales. L'hiver s'approche, et,
avec lui, le sinistre cortège des incendies; que l'on prépare donc
avec soin les mesures propres à combattre le fléau.

CÉRÉALES. — MARCHÉ AUX GRAINS ET FARINES DE LA GUILLOTIERE.

Samedi 8 novembre 1845.
Le marché a été bien approvisionné; il y a long-temps qu'on n'avait vu
des arrivages aussi considérables; les rues qui avoisinent la place du Mar-
ché-aux-Grains étaient encombrées de voitures chargées de céréales. Le
prix des blés a baissé; on compte depuis huit jours une réduction dans les
cours de 1 f. 50 c. à 2 f. par 100 kilog. Les offres sur échantillons étaient
considérables. On s'attend encore à une réduction dans les prix si la spé-
culation cesse d'archer.

Les blés se sont vendus de 50 f. à 50 f. 50 c. les 100 kilog.
Le seigle est demandé pour l'Ardèche de 45 f. 50 c. à 46 f. l'hect.; l'orge
pour la brasserie, de 45 f. à 46 f. 50 c.; l'avoine, de 6 f. 50 c. à 6 f. 75 c.,
46 f. les 100 kilog.
Les farines premières sont offertes de 56 f. à 58 f. la balle de 125 kilog.
Le son et la recoupe, de 10 f. 50 c. à 11 f. les 100 kilog.
Plusieurs vendeurs ont offert de livrer, mois par mois, d'ici à la récolte,
plusieurs milliers de quintaux de pommes de terre, en bonne qualité, à
10 f. les 100 kilog.

MARSEILLE. — Samedi 8 novembre.
Les ventes qui ont eu lieu vers la fin de la semaine dernière ont arrêté
le mouvement de hausse sur les blés. Nous sommes aujourd'hui dans la
même situation, qui paraît pourtant devoir se continuer encore par le re-
sultat apporté dans la révision de la loi sur les céréales en Angleterre. Le
prix a subi une légère dépréciation, favorisée encore par les nom-
breux renforts qui arrivent chaque jour. Des blés disponibles de jolie qua-

lité ont été cédés à 52 f. 50 c. les 160 litres entrepôt.
A livrer, les prix sont mieux tenus.

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur,
Toutes les personnes qui s'occupent d'intérêt public se sont élevées avec
une grande puissance de raison contre les associations des compagnies
houillères de la Loire; elles ont prévu que ce système de centraliser dans
une seule et même main des produits qui sont devenus déjà depuis long-
temps un objet de première nécessité, et qui contribuent si puissamment à
la prospérité du commerce et de l'industrie, en même temps qu'ils sont
une source d'économie pour le pauvre, dégénérerait en abus, et ne nous
amènerait rien moins qu'un monopole bien et dûment constitué.

Chaque fois que la presse a appelé l'attention de l'autorité sur ce point,
les compagnies ont protesté de leurs bonnes intentions; elles ont exposé
que leur unique but était de régulariser le mode d'extraction trop oné-
reux, et que, loin de vouloir aggraver la position du commerce et de l'in-
dustrie par une élévation de prix, elles prétendaient, sinon le diminuer,
mais le tenir au moins dans l'état le plus normal en améliorant considéra-
blement la leur.

L'autorité les a crues sur parole; en effet, elles peuvent atteindre ce
but, et elles auraient pu s'en contenter si la fièvre des joueurs de bourse
était moins ardente; car il serait facile de leur démontrer qu'elles font
des aujourd'hui des économies considérables, et qu'elles en ont de nou-
velles à faire. Mais elles sont insuffisantes à leur appétit; une augmenta-
tion de 12 0/0 fait monter plus rapidement les actions et facilite davantage
les jeux de ces messieurs, au risque de renverser toutes les positions com-
merciales et industrielles.

En 1843, après la chute de la compagnie charbonnière, qui n'était que
le ballon d'essai de tout ce qui se fait aujourd'hui, et qui nous a gratifiés
en passant d'une élévation de prix de 55 0/0 sur les menus et de 10 0/0
sur les gros charbons, ces prix sont retombés à leur point primitif, c'est-à-
dire, en moyenne pour les menus, à 52 centimes 17 millièmes l'hectolitre
de 84 kilogrammes, et les pérats et grèlats à 2 c. 11 m. également les
84 kilogrammes, ce qui établit une moyenne de 84 c. 25 m. pris sur place,
car les gros charbons n'entrent que pour 1/5 dans l'extraction de Rive-de-
Gier, et certes, à ce prix, elles ne perdraient pas, le charbon leur coûtant à
elles 60 c. au plus. Ces prix ont augmenté faiblement en janvier 1844, et
le consommateur n'a pas dit un mot; mais une nouvelle augmentation a
eu lieu le 1^{er} juin suivant, et les menus ont passé de 52 c. 57 m. à 67 c.
50 m. Par contre, les pérats et grèlats sont descendus de 2 c. 11 m. à 1 c.
92 m., ce qui ne laisse pas que de faire un prix moyen de 92 c. au lieu
de 84 c. 25 c. de 1843; d'où il résulte une augmentation de 7 1/4 0/0.
Marchands, spéculateurs et consommateurs, personne n'a réclamé; cha-
cun s'occupait de faire son approvisionnement quand, hélas! il n'y a plus de
charbon ni à Rive-de-Gier ni à Saint-Etienne; il n'y a plus que des pérats
et peu ou point de wagons. Il y a quatre grands mois que cet état de
choses existe, et c'est pendant ce temps que toutes les petites compagnies
du bassin de la Loire sont venues se fondre dans la Compagnie Générale,
que toutes celles du bassin de Ricamarly se sont groupées ensemble, et que
cette dernière, non moins avide d'argent que la Compagnie Générale, s'est
emparée de tous les moyens de transport en louant le canal de Givors pour
84 années et le chemin de fer pour 99 années. Voilà un monopole des
mieux caractérisés.

Cette compagnie, qui a pris le nom de Compagnie des mines réunies, se
pose aujourd'hui en souveraine devant la Compagnie Générale, et lui dit:
Vous êtes plus puissante que moi sous le rapport des produits, mais je
tiens en mains tous les moyens de transports; ainsi, entendons nous si vous
ne voulez pas souffrir. Comme elles sont toutes deux très désireuses
de compléter l'œuvre si bien commencée, elles s'entendent inévitablement
si déjà tout n'est pas terminé.

C'est pour se donner une plus grande valeur encore que ces compagnies
viennent de gratifier le public d'une troisième augmentation à partir du
1^{er} novembre courant, qui élève le prix de la houille à 94 c. 28 m. l'hec-
tolitre pris à Rive-de-Gier; en tout 12 0/0 sur le prix des six derniers
mois de 1843.

S'arrêteront-elles là et livreront-elles du charbon? C'est ce que chacun
se demande, et chacun est convaincu que non. Cette dernière fusion faite,
une seule compagnie tiendra toutes les mines, le chemin de fer et le cana-
l; elle osera tout, puisqu'elle a l'impudence de choisir la salle de la
Bourse pour faire sanctionner par ses actionnaires l'acte le plus immoral.
Espérons que M. le préfet voudra cette fois réprimer cette impudence,
et rappeler aux compagnies la loi de 1810 sur les mines, qui ont toujours
été considérées comme faisant partie de la fortune publique, et non celle
des agioteurs au détriment de tous. La consommation de Lyon est de
2,400,000 hectolitres environ; le quart est employé par la classe pauvre,
les trois quarts par les usines de toute espèce et les foyers domestiques.
L'année dernière, les ouvriers payaient le charbon de 4 f. 40 c. à 1 f. 50 c.
l'hectolitre de menu; cette année, ils paient déjà 4 f. 65 c. et beaucoup
1 f. 70 c., ce qui grève cette classe la plus malheureuse d'une dépense de
120 à 150,000 f. pour cet hiver.

Nouvelles Etrangères.

IRLANDE.
DUBLIN, 3 novembre. — Aujourd'hui une députation, composée du lord-
maire, du duc de Leinster, du lord de Clomurry, de M. O'Connell, de plu-
sieurs membres du conseil municipal et autres personnalités marquantes,
s'est rendue au château du lord-lieutenant, pour soumettre à Son Excel-
lence une série de résolutions adoptées par le comité dans le meeting de
vendredi dernier.

A trois heures, le lord-lieutenant est entré dans la salle des audiences
avec sir T. Freemantle, le secrétaire général.

Le lord-maire a donné lecture de résolutions qui étaient ainsi conçues:
1^o L'imminence de la famine est assez évidente pour que le gouverne-
ment ne tarde pas à prendre des mesures nécessaires pour procurer des
vivres au peuple.

2^o Le meilleur moyen à prendre serait d'encourager des travaux publics
ayant une utilité nationale ou locale.

3^o Il convient d'inviter le lord-lieutenant à ouvrir les ports à l'importation
des vivres.

4^o Et à empêcher l'exportation des blés de l'Irlande.

5^o Le lord-lieutenant sera invité à prendre des mesures pour l'établisse-
ment de greniers publics dans des lieux convenables, où les blés seront re-
çus et inscrits aux prix courants, et dans le cas où la famine ne se déclare-
rait pas dans le pays, les propriétaires des blés ainsi mis en magasin
pourraient en disposer à des prix plus élevés dans d'autres marchés.

6^o Il convient d'appeler l'attention du gouvernement sur l'opportunité
qu'il y aurait à empêcher la distillation des grains pour les liqueurs.

7^o Il convient d'inviter le lord-lieutenant à prendre des mesures pour
faire un emprunt d'un million au moins pour réaliser les mesures propo-
sées. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seraient ga-
rantis sur les recettes des commissaires des bois et forêts en Irlande.

Le lord-lieutenant a répondu dans les termes suivants:

« Mylords et Messieurs,

« Je n'ai pas besoin de vous assurer que l'état de la récolte des pommes
de terre pendant quelque temps occupé et occupe encore de la manière
la plus vive l'attention du gouvernement.

« Des savants ont été envoyés ici d'Angleterre pour rechercher, avec
ceux d'Irlande, la nature de la maladie, et trouver les moyens d'en arrêter
les progrès s'il était possible. Ils n'ont pas encore terminé leurs investiga-
tions; mais ils ont déjà fait deux rapports qui ont été communiqués au
public.

« Le gouvernement reçoit aussi chaque jour des rapports des magistrats
saliés et des inspecteurs du corps des constables qui sont chargés d'exa-
miner le progrès de la maladie des pommes de terre et l'état de la récolte.

« Ces rapports arrivent de jour en jour et sont souvent contradictoires.
Il sera par conséquent impossible de se faire une idée exacte de l'étendue
du mal, tant que la récolte des pommes de terre ne sera pas plus avancée.
Dans de pareilles circonstances, il serait prématuré de décider quelles
mesures il convient d'adopter, d'autant plus qu'il est permis d'espérer que,
bien que le mal existe à un haut degré dans certaines localités, il ne s'est
manifesté que partiellement dans d'autres.

« Il n'y a point de gêne immédiate dans les marchés. Cependant je sou-

mettrai vos conseils au cabinet. Le plus grand nombre des mesures que
vous proposez ne pourrait être mis à exécution qu'en vertu d'une loi, et
toutes doivent être mûrement pesées avant d'être adoptées. Vous devez
comprendre que, dans une affaire d'une si haute importance nationale, au-
cune décision ne peut être prise sans avoir été préalablement soumise aux
conseillers responsables de la couronne. »

Son Exc. salua la députation et allait se retirer, lorsque M. O'Connell fit
remarquer qu'arrêter la distillation serait peut-être causer un préjudice
au commerce.

Le lord-lieutenant répondit qu'il le pensait aussi, et que ce point était
soumis à l'examen du gouvernement.

La députation s'est ensuite retirée.

VARIÉTÉS.

DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE
LYON, DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER, OU
AU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS.

(Suite.)

Ces faits sont de la plus rigoureuse exactitude, et les dépen-
ses que nous signalons ici sont en effet une des causes les plus
actives de l'état permanent de gêne dans lequel se débattent
vainement beaucoup de chefs d'atelier. Les ustensiles mis de
côté cessent donc d'être productifs; le chef d'atelier espère
qu'ils lui serviront de nouveau plus tard, il les relègue dans
son grenier, où le fer se rouille, le bois se déjette, où tout s'al-
tère par le manque de soins. Dans les moments de prospérité,
la valeur des ustensiles ainsi improductifs peut être sans crainte
estimée à un million, dont l'intérêt perdu vient naturellement
grever le prix des étoffes.

C'est peu, dira-t-on peut-être, que l'intérêt d'un million,
que 50,000 f. répartis sur l'immense quantité des étoffes fabri-
quées à Lyon. Mauvaise manière de raisonner que celle-là; car
de cette perte, de celles que nous avons signalées plus haut,
de celles que nous signalerons plus bas, il résulte un total ef-
frayant qui grève d'une façon démesurée le prix des étoffes.

Si l'on perd les intérêts du capital d'un million dans les
jours de prospérité, dans les temps de crise le mal est bien
plus grand encore. En effet, quand l'ouvrage diminue, quand
les ouvriers sont en partie inoccupés, quand de six métiers
deux ou trois seulement battent encore, si le chef d'atelier n'a
pas d'avances, si la maladie ou une crise précédente a emporté
toutes ses ressources, ces mêmes ustensiles qu'il a rachetés
fort cher, il les revendra à la moitié, au quart de leur valeur
réelle, au même marchand ou brocanteur qui les lui avait ven-
dus. Ainsi, une grande partie de nos chefs d'atelier s'élève et re-
tombe, suivant les fluctuations de la fabrique, et combat avec
un courage inutile une souffrance qui ne disparaît un jour que
pour revenir plus forte, plus pesante, le lendemain.

Deux intérêts militent ici contre cette organisation de la
fabrique qui établit le chef d'atelier en lutte permanente avec
la misère: l'intérêt des classes ouvrières, qui est celui de l'hu-
manité; l'intérêt de la fabrique elle-même, qui est l'intérêt de
la cité, l'intérêt de la nation.

L'intérêt des classes ouvrières, on l'a compris; l'intérêt de
la fabrique, le voici. Ces pertes que l'on ne saurait nier finis-
sent par entrer inévitablement comme élément dans le prix de
la façon des étoffes. Dans les jours de crise l'ouvrier a vendu à
moitié prix ses ustensiles; il faudra qu'il en rachète d'autres plus
tard; il faudra donc qu'il trouve sur le prix de sa main-d'œuvre un
bénéfice suffisant pour parer à ce gaspillage des mauvais jours,
gaspillage qui n'est pas de son fait, mais qui lui est invincible-
ment imposé par la force des choses, par la nature des faits
dans le milieu desquels il agit.

Ces pertes multipliées dont on a pu se rendre compte par ce
qui précède sont-elles inévitables? La fabrique lyonnaise est-
elle condamnée à les supporter à tout jamais? Ces causes d'in-
friorité matérielle vis-à-vis des fabriques étrangères, qui sur
les marchés extérieurs font une active concurrence aux tissus
français, doivent-elles peser toujours sur la fabrique lyonnaise?
A toutes ces questions il faut répondre: Non.

On a jugé le mal, le remède sera indiqué tout-à-l'heure
quand aura été expliquée la seconde des causes qui nuisent à
la fabrique lyonnaise; car le remède est le même pour toutes
deux.

DE LA SÉPARATION DES DIVERSES INDUSTRIES QUI MANIPULENT LES SOIES DESTINÉES A LA FABRICATION.

La division des intérêts a eu des conséquences fâcheuses;
outre les tristes résultats signalés plus haut, elle a amené fata-
lement la séparation des diverses industries manipulant les
soies destinées à la fabrication des tissus; elle a éloigné ces in-
dustries de la surveillance du fabricant auquel appartiennent
les matières sur lesquelles elles s'exercent.

Des ateliers se sont élevés dans lesquels divers fabricants ont
donné à ourdir, à teindre, à dévider leurs soies à des individus
chefs de ces industries formant un centre où les matières se
transformaient avant d'être rendues à leurs propriétaires. Les
intérêts n'ont pas tardé à entrer en lutte.

Nul lien direct ne rattachait au fabricant travaillant pour son
propre compte ces divers chefs d'industrie travaillant pour
tous ceux qui voulaient les employer. Une pensée unique diri-
geait le premier: faire travailler au meilleur marché possible;
une seule idée animait les seconds: gagner le plus qu'ils pour-
raient. C'est là, dira-t-on, la pensée de toutes les industries, et
cependant les divers intérêts s'harmonisent et la grande ma-
chine industrielle fonctionne. Sans doute, la machine marche,
on voit ses résultats, et on ne sait pas quelle perte de force
amènent les frottements qu'on ne peut juger que de près. Le
poids de la soie est la base qui sert à en fixer la valeur; or, ce
poids, après les essais multipliés qui ont été faits pour établir
un bon système de conditionnement des soies, est encore un
problème que les variations de l'atmosphère rendent à peu
près insoluble. Il a été reconnu et constaté par MM. Talabot
frères que la soie contient généralement plus du dixième de
son poids d'eau; que, dans certains cas faciles à produire, elle
pouvait, sans que sa qualité en fût altérée, absorber une quan-
tité d'eau équivalant au tiers de son poids réel. On comprend
dès-lors quelle latitude était laissée à la fraude sur cette échelle
de 10 à 55 pour 100 qu'elle pouvait parcourir.

L'opération du conditionnement ramenait à un état normal les soies livrées par le producteur au fabricant ; mais il était matériellement impossible de reporter à la condition les soies ourdies, teintes, dévidées en petites parties. La mauvaise foi fut habile à profiter de l'absence d'un moyen de reconnaissance complète ; le vol s'organisa d'une façon régulière. Au dévidage, la soie placée dans une atmosphère factice regagna en pesanteur ce que l'infidélité lui faisait perdre en quantité ; le poids de l'eau, imprégnant des bobines sur lesquelles s'enroule la soie et que l'on fit séjourner sur du sable mouillé, remplaça le poids de la soie soustraite. Il était facile au teinturier de rendre des soies humides ; ceux d'entre eux qui mettaient leur fortune au-dessus de leur conscience abusèrent de ce moyen, et bientôt, ne le trouvant pas suffisant, en imaginèrent un autre dont les résultats sont désastreux. La teinture se chargea de matières pesantes, qui, augmentant considérablement le poids de la soie, en facilita l'enlèvement renouvelé à chaque opération. Vainement la science établit les proportions du poids que chaque couleur ajoutait au poids réel, on nia la science. On établit des retraites mystérieuses où des recéleurs nommés piqueurs d'onces achetaient à bas prix les produits du vol, les réunissaient, les vendaient à des maisons de commerce qui faisaient teindre une seconde fois ces soies de toutes couleurs et de tous titres, les employaient au vu et au su de tout le monde, faisaient concurrence aux fabricants de la dépouille desquels ils profitaient basement, les contraignit de chercher dans l'abaissement du prix de la main-d'œuvre un moyen de parer aux effets de cette concurrence déshonorante, et dont les funestes résultats retombent et sur le fabricant honnête que l'on vole et sur l'ouvrier qui n'obtient plus de son travail un salaire suffisant.

Ainsi se sont élevées des fortunes scandaleuses dont l'origine est patente, en face de l'opinion publique comptée pour rien, foulée aux pieds. Quelquefois, et depuis quelques années surtout, les tribunaux ont poursuivi ce déplorable vol ; on a déployé contre lui à Lyon et à Saint-Etienne quelque activité ;

mais, il faut bien le dire, presque toujours les poursuites se sont bornées aux premiers recéleurs ; on ne les a pas fait remonter aux recéleurs véritables, aux maisons de commerce qui emploient les soies détournées.

Les recéleurs ont essayé de dérouter les recherches de la justice, et ils s'y sont pris avec assez d'habileté : les soies volées à Lyon ont été transportées et vendues à Saint-Etienne, celles qui provenaient des vols faits dans cette ville ont été amenées et vendues à Lyon. Ainsi ils ont fait disparaître les traces qui pouvaient les déceler. Au moyen de ce calcul, de la difficulté de saisir des voleurs qui effectuent les soustractions sans bruit, dans les manipulations de l'industrie, c'est-à-dire avec la plus parfaite tranquillité, qui transportent en un très petit volume des marchandises d'un grand prix, au moyen de l'impunité qui a jusqu'ici abrité les maisons déshonorées par l'emploi des soies volées, la plaie du piquage d'onces a étendu sa gangrène qui ronge et rongera l'industrie aussi long-temps qu'on n'aura pas adopté des mesures plus efficaces pour arrêter le mal.

On a cherché des moyens mécaniques de prévenir les vols commis à la teinture et qui ont toujours été regardés comme les plus considérables ; on a cru les trouver dans l'emploi de machines destinées à plier la soie à tours comptés, de telle sorte qu'il fut possible d'en reconnaître la quantité sans se préoccuper du poids. Le but ne fut pas d'abord complètement atteint ; un ouvrier de Lyon, M. Arnaud, inventeur d'un tour qui donnait déjà d'excellents résultats sans prévenir cependant le mal d'une manière complète, combina la marque des flottes avec leur pesage, et donna ainsi à la fabrique un moyen sûr d'empêcher ou de reconnaître le vol. Toute fraude était dès lors supprimée à la teinture si la nouvelle méthode était partout adoptée ; telle est du moins l'opinion des fabricants que nous avons consultés à cet égard. Mais la routine l'emporte encore, l'ancien usage est maintenu dans un grand nombre de maisons ; fût-il adopté d'une manière générale, il ne préviendrait pas les vols commis dans les autres manipulations de la soie, et il faut chercher dans un autre ordre d'idées le moyen

de parer à un vol qui fait à l'industrie un mal considérable. KAUFFMANN. (La suite à un prochain numéro.)

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 11 novembre.						
CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT		FIN COURANT	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.	»	»	930	932 50	935	»
Paris à Orléans. .	»	»	1125	1122 50	1126 25	1127 50
Paris à Rouen. .	»	»	955	»	940	940
Orléans à Vierzon.	»	»	705	»	707 50	»
Bordeaux à Orléans prime.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier prime.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle. prime.	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes prime.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord. prime.	»	»	707 50	706 25	710	707 50

Le gérant responsable, B. MURAT.

8, COQUAIS, rue Saint-Côme, à Lyon, 8.

AVIS. Dépôt de couverts argentés à Paris par les procédés de M. de Ruolz. On garantit soixante grammes d'argent par douzaine de couverts, ce qui les rend d'une durée égale à l'argenterie.

Autre genre de couverts de 1 fr. 25 c. et 2 fr. 25 c., très-blancs et inoxydables, non cassants. — Assortiment de beau plaqué argent. Maillechort en fil et laminé de toute dimension.

La supériorité du PAPIER D'ALBESPEYRES pour entretenir les vécutaires sans odeur ni douleur s'explique par vingt-cinq ans de vogue en France et à l'étranger. — Se méfier des contrefaçons.

PAGNERRE, Editeur, RUE DE SEINE, 14 BIS.

ALMANACH POPULAIRE POUR 1846.

1 VOLUME IN-12 de 144 pages. PRIX : 50 CENTIMES.

Par des Députés, des Magistrats, des Journalistes, etc. — 15^e ANNÉE.

Orné d'un grand nombre de jolies Vignettes.

TITRES DES ARTICLES ET NOMS DES RÉDACTEURS DE L'ALMANACH DE 1846.

Les Jésuites en France, B. HAURÉAU. — Le Conseil de Famille, H. CORNE, député. — Dieu bénit le Travail, UN VIEUX MAGISTRAT. — Des Alliances de la France, A. MARRAST, rédacteur en chef du National. — De la Marine en France, A. DORNÈS, rédacteur du National. — Les Crèches, PEUGER. — Poésie, EMILE DESCHAMPS. — Le général Jackson, E. CAYLUS, ancien élève de l'Ecole Polytechnique. — Question ouvrière, CHAPUYS-MONTVILLE, député. — La Passion du Jeu, E. NEUVEGLISE. — L'Orphéon, G. HEQUET. — Lettre à B. Wilhem, P. J. BÉRANGER. — La Chute d'un Ange, M^{me} CLÉMENCE LALIRE. — Le Chien et le Lion, fable, BOYER NIOCHE. — Les Caisses d'Épargne. — Budgets de la France. — Les Sergents de la Rochelle et les Frères Bandiera, ALPHONSE ESQUIROS. — Godefroy Cavaignac, A. MARRAST. — Pensées diverses, F. LA MENNAIS. — Joseph Labattut, ALFRED POURCHEL. — L'Aspirant de Marine, CASIMIR HENRICY. — La Victime d'une Faute, S. — Un Chiffonnier, CHARLES BARBARA. — Le Coq Prudent, LAVALETTE, député. — De l'Agriculture en France, E. PAGNERRE, rédacteur du Journal du Loiret. — Conversation entre deux petits Enfants, M^{me} HERMANNE LESGUILLON. — Un Ami, L. F. — Réforme postale, L. DURAS, rédacteur du National. — La Philanthropie et les philanthropes, BLAIZE. — Ce que c'est que l'Aumône, P.-J. STAHL. — Léona, WILLIAM L. HUGHES. — Les Artisans illustres, ADELE BATTANCHON. — Une Séance d'Emulation à Petit-Bourg, PAGNERRE, éditeur, etc.

MÉDAILLE D'HONNEUR De l'Académie de l'Industrie.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

Sans Sous-Cuisse,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, n° 11. (6780)



Chirurgiens-Pédicures, ont l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient bien leur accorder leur confiance, qu'ils se chargent de la guérison radicale des Cors aux pieds, Dignons, Durillons, Oeils-de-perdrix, Ampoules et Ongles rentrés dans les chairs, par le moyen d'une heureuse découverte qui appartient à M. Prill seul. L'opération se faisant faite en moins de trois minutes, la personne qui s'est fait opérer peut vaquer de suite à ses affaires.

Le cabinet de M. et M^{me} Prill est ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

M. et M^{me} Prill ont l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient bien les honorer de leur confiance qu'ils prennent aussi les abonnements.

M. Prill tient également un dépôt de l'omade de Paris contre les Engelures et les crevasses. Il suffit de s'en servir trois fois pour obtenir entière guérison.

Ecrire par la poste, franco, rue de l'Enfant-qui-pisse, 6, à Lyon. (4112)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux têtes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

Librairie de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

ARMENGAUD. — PORTEFEUILLE INDUSTRIEL. — Description des machines, outils et appareils les plus perfectionnés et les plus récents, etc. — Quatre volumes in 4° et atlas in-folio. — Paris, 1845. — Prix : 120 f. — Le 5^e volume va paraître ; prix : 30 f.

GIRARDIN. — Leçons de Chimie élémentaire appliquées aux Arts industriels et faites le dimanche à l'école municipale de Rouen. — Deux volumes in-8°. — Paris, 1845. — Prix : 14 f.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE sur l'Art de faire les Vernis ; par A. M. TRIPIER-DEVAUX. — Un volume in 12. — Paris, 1845. — Prix : 3 f. 50 c.

ALMANACH HORTICOLE pour l'année 1846, Calendrier complet du Jardinier ; par M. V. PAQUET. — Un volume in-18. — Prix : 75 centimes. (10010)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. — Chez M. CLARON, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale ; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens, à SAINT-ÉTIENNE, à la pharmacie Rigolot ; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs ; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

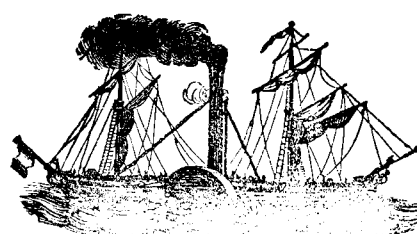
AVIS. Le sieur BERNOUD, marchand de bœufs, a l'honneur de prévenir le public qu'il arrivera de la Suisse le 15 ou le 16 courant avec un troupeau de quarante vaches, toutes de premier choix.

S'adresser à son domicile, rue Neuve-des-Charpennes. (6629)

AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30. Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journalièrement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, quiseule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.

Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9118)



SERVICE SPECIAL ENTRE LYON ET VALENCE, Par les bateaux à vapeur L'AGILE et LE CYGNE.

Départ tous les jours du port de la Charité, à dix heures du matin. (7341)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poudrerie, 49.

AVIS. La société qui existait entre les sieurs Monier et Gelin pour l'exploitation du café du Cercle, à Lyon, place de la Fromagerie, a été dissoute à partir du 1^{er} novembre 1845. La liquidation est faite par le sieur Gelin seul. Un billard à vendre. (6836)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goute, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie FAURE ; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port. (8191)

DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (8365) CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES. CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (A/brancher.) (826)